

LES BANQUES

LE TAUX D'IMPOSITION DES BANQUES À CHARTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, à cette époque de l'année, les Canadiens ont déjà rempli leur déclaration d'impôt sur le revenu ou sont en train de le faire et se demandent si notre régime fiscal est vraiment équitable. Dans sa réponse au député de Red Deer, le ministre des Finances a déclaré que tous les Canadiens devaient payer des impôts. Or, nous avons appris il y a quelques jours que la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal avaient réalisé des bénéfices de 569 millions de dollars au total en 1982 et n'avaient pas payé un cent d'impôt sur le revenu. Pourtant, ces deux banques ont obtenu des crédits d'impôt de près de 50 millions de dollars cette année.

Vu que les cinq principales banques du Canada paient des impôts calculés effectivement à un taux de 8 p. 100, c'est-à-dire au même taux qu'un Canadien qui gagne \$7,500 par année, pendant combien de temps le ministre des Finances a-t-il l'intention de maintenir une telle injustice dans le régime fiscal? Les grosses sociétés rentables ne paient pas un cent d'impôt sur le revenu, tandis que les simples contribuables canadiens, pour qui, dans la plupart des cas, l'impôt est retenu à la source, continuent à payer un pourcentage injuste d'impôt sur le revenu.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'aimerais signaler à l'honorable député qu'il s'agit là d'un débat qui n'est pas nouveau. En ce qui concerne les entreprises, il est facile d'examiner les chiffres d'une année et de dire qu'il existe des profits sur lesquels les taxes n'ont pas été payées. Cependant, ce qu'il est important de constater, c'est que parallèlement à ces profits il y a également des charges qui sont déductibles. Par exemple, il existe des investissements qui ont été faits et sur lesquels certaines dépréciations sont allouées ainsi que certains crédits pour l'investissement.

Nous essayons de créer un environnement en vertu duquel le secteur privé va continuer d'investir d'une façon encore plus dynamique à l'avenir que dans le passé. Ces investissements créent des emplois pour les Canadiens, et si nous voulons réussir à diminuer le chômage au pays, il va falloir que le secteur privé puisse véritablement investir d'une façon dynamique afin de relancer l'économie canadienne. Donc, à mon avis, le fait qu'il existe des profits en soi ne constitue pas un indice selon lequel quelque chose de désordonné se produit au sein de l'économie canadienne dans le secteur privé. Ce qu'il est important de noter et de constater c'est le fait que ces profits-là soient utilisés pour fins d'investissements au Canada et de création d'emplois.

Si mon honorable collègue, selon la théologie du parti socialiste, croit que c'est en éliminant le profit qu'on va relancer l'économie canadienne, eh bien, je lui souhaite bonne chance dans l'opposition comme tiers parti pour bien longtemps encore.

[Traduction]

M. Riis: Madame le Président, cette réponse est réellement cynique, étant donné que le gouvernement trouve tout à fait

Questions orales

raisonnable que les banques du Canada ne paient pas d'impôt sous prétexte qu'elles doivent stimuler l'économie, tandis que le travailleur est incapable d'acheter quoi que ce soit alors que le gouvernement voudrait qu'il consomme davantage. Je trouve la réponse du ministre tout à fait décevante.

• (1130)

LES DÉMARCHES CONTRE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-653

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Le ministre a sans doute remarqué tous les hommes en complet bleu ou gris dans les couloirs du Parlement. Les banquiers ont en effet fait appel à leurs plus gros canons pour exercer des pressions afin que le projet de loi C-653 soit rejeté. J'ai lu ce matin dans le *Globe and Mail* que les banques avaient mobilisé leurs laquais dans le secteur agricole, en l'occurrence les représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, pour s'opposer au C-653.

Étant donné la campagne incroyable menée par le secteur bancaire au cours des deux derniers jours, le gouvernement songe-t-il à revenir sur sa décision de favoriser l'adoption du C-653 sous sa forme actuelle ou va-t-il changer d'avis à cause de toutes ces pressions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai remarqué surtout une personne vêtue de bleu et de gris aujourd'hui. Je veux parler du député lui-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je signale au député que le gouvernement a favorisé l'adoption du projet de loi en question. Le C-653 a été adopté en deuxième lecture et il a été renvoyé à un comité. Bien entendu, le comité tiendra à examiner le projet de loi et il tirera ses propres conclusions. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire et je me réjouis de savoir que c'est un député libéral qui parraine cette mesure et qui travaille d'arrache-pied pour la faire adopter. Je félicite ce député et les membres du caucus libéral de leur persistance à cet égard.

M. Nielsen: Ils ont dû être contraints de donner leur appui à cette mesure.

LA FAÇON DONT UNE BANQUE A TRAITÉ UNE FAMILLE D'AGRICULTEURS DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question, qui porte également sur la Banque royale, s'adresse au premier ministre. En octobre dernier, dans le cadre de sa miniserie d'allocutions télévisées, il a demandé aux banques de reconsidérer leur politique sur les saisies d'hypothèques. Il les a priées de faire confiance aux Canadiens. La Banque royale a dû vouloir suivre ce conseil, puisqu'elle n'a pas saisi l'exploitation agricole des DeMings, au Manitoba; elle s'est contentée de reprendre leurs machines agricoles. Cela n'a servi à rien. Les DeMings sont restés sur leur terre. Le mois dernier, la Banque royale leur a envoyé une lettre les pressant de lui céder volontairement leur exploitation, afin d'éviter une procédure de saisie qui n'a rien d'agréable. Selon les DeMings, cette démarche a été inutile. Ce mois-ci, la Banque royale a saisi les biens de la famille DeMings.